

# SÉANCE DU 18 NOVEMBRE 2015



**Le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de M. Dominique PEREZ, Maire.**

*Présents :*

Mmes	Nathalie BLANCHET, Christelle LASNIER, Sandrine MARTINEAU, Marie-Paule JASMAIN, Chantal DESBORDES Claudine LACROIX
MM.	Dominique PEREZ, Xavier LAMIAU, Jérôme ROBERT, Serge SORTON, Michel DUMAIS,

*Absents excusés :*

Mmes	Isabelle GABORIAUD ayant donné pouvoir à Jérôme ROBERT Jean-Pierre CHAUVIN, Damien FORESTAS, Ludovic SIMON.
------	---

*Secrétaire de séance* Christelle LASNIER

**Observations sur le compte-rendu de la séance du 16 SEPTEMBRE 2015 : NÉANT**

## Ordre du jour

### **1 – PDIPR DU DEPARTEMENT**

#### *Projet d'inscription des chemins de randonnée*

Le Maire expose qu'une délibération de principe est nécessaire pour adhérer au PDIPR de manière à faire référencer les chemins ruraux. Le Conseil départemental réalisera ensuite un audit complet des chemins ruraux et des propositions de classement seront étudiées, en accord avec la commune.

Il conviendra alors de prendre une nouvelle délibération pour statuer sur les chemins ruraux référencés, ces chemins devront conserver un caractère ouvert et public, et la commune s'engage à en assurer l'entretien et à accepter qu'ils soient balisés.

*Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité.*

### **2 – LOCATION DE SALLE ESPACE 2011 –**

#### *Mise en place d'un chèque caution ménage*

Le Maire rappelle les tarifs de location de la salle et le montant de la caution fixé à 2000 € pour les dégâts qui pourraient être occasionnés sur le bâtiment. Il est souvent constaté un état de propreté non satisfaisant au retour de location, en conséquence de quoi l'intervention d'un agent communal s'avère nécessaire.

Afin de sensibiliser les loueurs, le Maire suggère d'instaurer une caution « ménage » de 150€.

*Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité.*

### **3 BUDGET PHOTOVOLTAÏQUE**

#### *Décision modificative*

Le Maire indique que le solde du compte 6061 ne permet pas le règlement de la facture d'une facture de 63.86 € et dit qu'il convient de procéder aux virements suivants :

#### Fonctionnement dépenses

Chapitre 11 - Compte 6061 : + 35 €

Chapitre 12 – compte 6251 : - 35 €

*Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité.*

### **4 REMBOURSEMENT DE SINISTRES**

#### *Validation des montants*

Le Maire indique que GROUPAMA a procédé au remboursement de 3 sinistres en trois chèques de 900€, 2561.60 € et 126 €. Afin de procéder à l'encaissement de ces chèques, il est nécessaire que le conseil municipal en valide les montants.

*Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité.*

## 5 PROJET DE SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNAL (SDCI)

Le 12 octobre 2015, le Préfet de la Charente, a réuni la Commission Départementale de Coopération Intercommunale (CDCI) pour lui présenter le projet de schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI) de la Charente. Le projet de SDCI propose une nouvelle structuration du territoire de la Charente autour de 6 communautés de communes et de 2 communautés d'agglomération à constituer à partir des communautés existantes. Le schéma présenté s'inscrit dans les dispositions de la loi portant nouvelle organisation territoriale de la République (dite loi NOTRe) du 7 août 2015 qui vise à rationaliser la carte des intercommunalités, en leur donnant de nouvelles ambitions telles que renforcer la solidarité financière, favoriser la solidarité territoriale, porter des projets d'envergure, développer l'offre et la qualité de service aux citoyens etc. Le Maire donne lecture détaillée du projet, et demande aux membres du conseil municipal de se prononcer clairement pour ou contre son contenu.

*Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité.*

## 6 LOGEMENT COMMUNAL

### *Modification du prix du loyer*

Le Maire rappelle aux membres du conseil municipal 31/12/2014 et que par délibération du 18 mars 2015, le montant du loyer avait été fixé à 600 € (six cents euros).

Il indique par ailleurs qu'une famille serait intéressée par ledit logement, à condition toutefois que le montant du loyer soit plus modeste. Compte tenu de la longue vacance du logement, il propose que le montant du loyer soit révisé à la baisse.

*Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité pour ramener le prix du loyer à 550€.*

## 7 ADISC (ASSOCIATION DE DEFENSE INTERCOMMUNALE DU SUD-CHARENTE)

### *Position de la commune pour un engagement de procédure*

Le Maire indique que toutes les communes adhérentes à l'ADISC réclamaient depuis 2011 la mise en place d'une redevance communale pérenne dans le but de dédommager les communes impactées par la ligne LGV SEA des frais liés à l'entretien des différents équipements créés (voirie, talus, fossés...).

Cette demande n'ayant pas reçu un écho favorable au prétexte notamment qu'elle constituerait une taxe complémentaire imputable au prix du billet de train, la coordination interrégionale de porter une action judiciaire auprès du tribunal administratif.

Pour juger de l'opportunité d'une telle action, il convient de quantifier tous les nouveaux équipements et d'en chiffrer l'entretien annuel. Ce n'est qu'après ce bilan qu'il sera possible d'apprécier la décision à prendre. Parallèlement, une demande sera faite auprès de notre assureur pour connaître les possibilités d'accompagnement pour couvrir les frais financiers liés à une procédure judiciaire.

*Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité pour engager les mesures nécessaires à l'établissement d'un bilan et du chiffrage de l'entretien annuel des différents équipements et pour consulter l'assureur de la commune.*

## 8 PERSONNEL COMMUNAL

### *Recrutement d'un agent administratif*

Le Maire rappelle que le contrat pour accroissement d'activité suite au départ d'un agent au 30/06/2015, arrive à son terme au 30/11/2015. Il dit que compte tenu de la charge de travail, il est nécessaire de procéder au recrutement d'un agent administratif au 01/12/2015.

*Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité pour engager la procédure.*

## QUESTIONS DIVERSES

\* ADMR : restitution de la réunion du 06/11/2015 dans l'attente d'une prochaine réunion initialement prévue le 18/11 et repoussée au 26/11 à l'initiative du Conseil Général.

\* Numérotation de rues : Réflexion sur la numérotation et le nom de la rue qui desservira le groupe de maisons à construire à la Lambardie

\* Aménagement sécuritaire de la RD7 : présentation de l'étude d'avant-projet proposé par les services du Conseil Départemental.

\* SDEG : Groupement de commandes pour l'achat d'électricité; attribution du marché à la Sté ENGIE pour une durée de 24 mois.

\* Prévision de l'abattage d'un arbre communal causant des dégâts au mur d'enceinte d'un particulier.

\* Finances : notification du Fonds de péréquation des taxes additionnelles : 13710.15 €